

Rapport de la commission de gestion-finances**23/06/2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion-finances, composée de Odette Menétrey, présidente, Isabelle Meystre, Jacques Cossy et Sacha Chayestémehr, membres, s'est réunie le 21 mai en présence de Messieurs Gérald Vallélian, syndic, Mauro Contardo, municipal et Roger Stettler, boursier. Nous les remercions d'avoir répondu à nos questions.

Le 21 mai la COGEST n'avait pas encore à sa disposition le rapport de gestion pour l'année 2024, ni le rapport de la fiduciaire « FIDINTER ». Nous avons donc posé nos questions en suivant les différents comptes. A la réception du rapport nous avons pu constater que tout notre questionnement trouvait ses réponses dans ce document que nous encourageons toutes et tous à lire attentivement.

Nous avons également reçu le rapport détaillé de FIDINTER qui fait ressortir dans ses « conclusions » et des « vérifications effectuées détaillées » que les comptes de la commune sont parfaitement tenus et que le passage en MCH2 se fait de manière efficace et que s'il devait se présenter quelques modifications, elles seront corrigées progressivement. Nous remercions les personnes actives dans ce changement pour leur efficacité.

Lors de notre séance nous avons souhaité un décompte détaillé du préavis 420-2023 réfection de la RC 780. Ce décompte se trouve en page 21 du rapport. La commune a pris contact en janvier avec le canton concernant les subventions. Nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour. Espérons que cela ne dure pas trop longtemps car en attendant nous payons des intérêts sur l'emprunt. Mais nous pouvons d'ores et déjà constater que notre commune s'en sort bien avec un montant estimé à CHF 474'794. La stratégie adoptée selon le préavis 425-2023 de financer la route par le budget était excellente.

Page 27 – 650 Service de défense incendie et de secours Cœur-de-Lavaux.

L'association a expressément demandé au conseil de valider leurs comptes, soit un montant de CHF 683'133.74 à répartir dans les communes concernées, soit pour St-Saphorin CHF 17'504.50 (CHF 44.77 par habitant). La décharge se fera par l'acceptation de ce préavis comme pour toutes les autres associations intercommunales.

Rapport de la commission de gestion-finances

23/06/2025

CONCLUSIONS

La commission de gestion et finances demande au conseil communal d'accepter le préavis no 439-2025, comme suit

- d'accepter le rapport de gestion sur les comptes 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
- d'adopter les comptes pour l'année 2024 tels que présentés et d'en donner décharge au Boursier.

Pour la commission gestion-finance :

Odette Menétrey

Isabelle Meystre

Jacques Cossy

Sacha Chayestémehr

Présidente

Membre

Membre

Membre